



Directives de la Journée Vaudoise de Trampoline

Edition Novembre 2025

Samedi 31 janvier 2026
Aigle – Salle du Centre Mondial du Cyclisme

GYMVAUD

Association Cantonale
Vaudoise de Gymnastique

TABLE DES MATIÈRES

1. Generalites	3
1.1 Droit de participation	3
1.2 Inscriptions	3
2. Format	3
2.1 Catégories individuelles	3
2.2 Equipes	4
2.3 Phase de qualification.....	4
2.3.1 Classement par équipe	4
2.3.2 Classement individuel.....	4
2.4 Finales	4
2.4.1 Quarts de finale	4
2.4.2 Demi-finales	5
2.4.3 Finale.....	5
3. Juges.....	5
3.1 Phase de qualification.....	5
3.2 Finales	5
4. Dispositions finales	5

La forme neutre utilisée dans le document inclut automatiquement les formes féminines et masculines.

1. GENERALITES

L'événement combine une partie de compétition officielle de trampoline classique (10 touches) pour les qualifications et une partie plus « fun » comme finale, avec un système unique de « battles » (duels).

Les juges officiels assurent la rigueur des classements des qualifications.

Un jury de non spécialistes (sponsors, comité cantonal, etc.) participe activement aux finales sous forme de battle (duels) avec une appréciation spontanée des performances.

1.1 Droit de participation

La compétition est ouverte à tous les gymnastes et groupes des sociétés affiliées à l'ACVG ainsi qu'à la FSG (hors canton de Vaud).

Les gymnastes participants doivent donc être enregistré dans la base de données de la FSG et être en possession de leur carte de membre FSG (format papier ou électronique).

Dans les catégories Open, il n'y a pas besoin de passeport de sport de performance. Dans les autres catégories, le passeport sport de performance doit être présenté comprenant le timbre de l'année en cours obtenu suite au versement de la contribution au sport de performance à la FSG.

1.2 Inscriptions

Les inscriptions se font au moyen d'un fichier excel à remplir et à retourner à l'adresse indiquée.

Chaque société doit fournir minimum un juge breveté. Ceux-ci sont défrayés selon le règlement d'indemnisation de GymVaud (édition 2025). L'organisateur complètera les collèges de juges au besoin.

Le délai d'inscription est prévu pour le **20 décembre 2025**.

Le prix d'inscription est fixé à **CHF 25.- par gymnaste**. Une facture sera adressée aux sociétés à l'issue du délai d'inscription. Les inscriptions ont valeur d'engagement.

Aucun remboursement ou diminution de prix ne sera effectué en cas de blessure, maladie ou absence (même en présentant un certificat médical), selon [prescriptions de concours GymVaud 2026](#) (art. 8.2.6).

2. FORMAT

2.1 Catégories individuelles

On distingue 3 catégories individuelles de gymnastes, selon le niveau de difficulté :

- Open : **max 1,5 pts** de difficulté par exercice classique (pas de passeport sport de performance nécessaire)
- National : de **1,6 à 6 pts** de difficulté
- Elite : **plus de 6 pts** de difficulté

2.2 Equipes

Lors de la phase de qualification, les sociétés inscriront des équipes de 4 gymnastes (mixtes H/F possible) dont les catégories seront au :

- Min. 1 gymnaste Open
- Min. 1 gymnaste National
- Max. 1 gymnaste Elite

Les sociétés peuvent inscrire plusieurs équipes.

Les regroupements de sociétés (faute de suffisamment de gymnastes) sont également possibles, le nom de celles-ci est à définir entre les sociétés.

2.3 Phase de qualification

Un échauffement général est prévu. Le programme sera affiné en fonction des inscriptions.

Les gymnastes effectuent leurs deux passages selon le format de compétition classique (10 touches).

Deux emplacements (trampoline) de concours sont prévus.

2.3.1 Classement par équipe

A l'issue de la phase de qualification, un classement par équipe est établi sur la base des 3 meilleurs totaux réalisés (sur 4 gymnastes dans l'équipe). Dans toutes les catégories, le meilleur des deux passages des gymnastes est pris en compte dans le total de l'équipe.

La première équipe vaudoise du classement est déclarée championne vaudoise.

2.3.2 Classement individuel

A l'issue de la phase de qualification, un classement individuel Hommes et Femmes regroupés, dans les 3 catégories (Open, National et Elite) est établi afin de déterminer les 8 meilleurs gymnastes par catégorie, pour les phases finales.

Le meilleur total des deux passages est pris en compte pour ce classement.

Si le nombre total de gymnastes par catégorie n'atteint pas 8, l'organisation prendra les mesures nécessaires afin d'assurer la suite de la compétition et informera les participants des éventuels changements.

2.4 Finales

Les 8 meilleurs gymnastes de chaque catégorie sont qualifiés pour les finales qui se déroulent sous la forme de « battle » (duels).

Un seul trampoline est prévu pour les battles.

Un échauffement général est prévu pour tous avant les battles.

Les finalistes auront le droit à un passage d'échauffement avant leur finale.

2.4.1 Quarts de finale

Le vainqueur des qualifications affrontera le 8^{ème}, le 2^{ème} affrontera le 7^{ème}, etc. Autrement dit :

- QF1 : 1^{er} vs 8^e
- QF2 : 2^e vs 7^e
- QF3 : 3^e vs 6^e
- QF4 : 4^e vs 5^e

Un seul passage de 10 touches maximum par gymnaste. Un jury spécial départagera les gymnastes. Le vainqueur de chaque battle continue la compétition. Le perdant est éliminé.

2.4.2 Demi-finales

- DF1 : vQF1 vs vQF2
- DF2 : vQF3 vs vQF4

2.4.3 Finale

- vDF1 vs vDF2

Le vainqueur de la Finale sera déclaré vainqueur de la Journée Vaudoise.

Le premier gymnaste issu d'une société vaudoise sera couronné Champion Vaudois.

3. JUGES

3.1 Phase de qualification

Deux collèges de juges officiels sont prévus pour les qualifications :

- 2 juges d'exécution
- 1 juge TOF
- 1 juge HD
- 1 juge Diff

Le jugement se base sur le code de pointage FIG en vigueur.

En cas d'égalité pour le classement par équipe, le total du gymnaste Open est déterminant. Pour le classement individuel, c'est la note d'exécution qui départagera les gymnastes.

3.2 Finales

Un jury non spécialiste composé de 4 personnes est chargé d'attribuer des notes de 1 à 10 sur la base de leur appréciation. L'addition des notes détermine le total du gymnaste.

En cas d'égalité, le jury départagera les gymnastes.

4. DISPOSITIONS FINALES

Tous les cas non expressément prévus par les présentes directives et les litiges seront tranchés par la commission Trampoline de GymVaud en observant les statuts et règlements de l'ACVG et de la FSG. Les décisions sont communiquées dans les meilleurs délais et sont sans appel.

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2025 et sont valables pour l'édition 2026 de la Journée Vaudoise de Trampoline.